

Communiqué de Presse

Prévention Au cœur des quartiers

Depuis avril 2009, la Municipalité, en partenariat avec la communauté d'agglomération Val-et-Forêt et le conseil général du Val-d'Oise, a mis en place le dispositif de prévention spécialisée. Dans ce cadre, deux éducateurs sont présents sur l'ensemble du territoire pour aller à la rencontre des jeunes Ermontois.

La prévention spécialisée désigne un mode d'intervention spécifique et a pour objet de contribuer à prévenir la marginalisation et l'inadaptation des jeunes en difficulté et faciliter leur insertion sociale. Elle s'appuie sur une méthodologie exigeante et rigoureuse qui articule travail de rue, accompagnement social et éducatif, intervention en direction des familles et partenariat soutenu avec les acteurs locaux. Elle a vocation à intervenir dans tous les domaines touchant à la vie quotidienne des jeunes : l'école, l'emploi, la formation, la santé, la justice, le logement et les loisirs. Elle a notamment pour principe celui de la libre adhésion : elle suppose l'établissement d'une relation éducative librement consentie reposant sur un lien de confiance entre le jeune et l'éducateur.

Trois axes prioritaires

En 2008, la Municipalité a souhaité intégrer le dispositif expérimental mis en place par le conseil général du Val-d'Oise qui permet à une collectivité de gérer directement des éducateurs spécialisés. Une convention a alors été signée en juillet 2009 entre le conseil général du Val-d'Oise et la communauté d'agglomération Val-et-Forêt, qui a permis à la Municipalité de bénéficier de deux postes d'éducateurs spécialisés.

Cette convention fixe le cadre et les principes d'intervention de l'équipe de prévention spécialisée et identifie trois objectifs :

- poursuivre l'intervention auprès des 11-15 ans en portant une attention particulière aux jeunes les plus en difficulté et notamment ceux inscrits dans des processus de décrochage scolaire ;
- axer les accompagnements des 16-25 ans sur l'insertion sociale et professionnelle ;

- s'impliquer en tant qu'acteur de la prévention de l'exclusion sociale et de la délinquance sur le territoire local en participant aux dispositifs partenariaux locaux, comme par exemple le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Deux territoires d'intervention

Deux territoires d'intervention ont été prioritairement identifiés : les quartiers des Chênes et des Passerelles-Carreux, sites prioritaires du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). Le quartier des Espérances, limitrophe de celui des Chênes, fait également l'objet d'une attention particulière, même s'il ne constitue pas un territoire d'intervention prioritaire. Les interventions des deux éducateurs spécialisés s'articulent autour du travail de rue sur les quartiers, d'accompagnements socio-éducatifs individuels et d'actions éducatives collectives, comme par exemple des séjours sportifs, des ateliers thématiques, notamment des rencontres avec un juge assesseur, ou encore des sorties à la journée.

Service municipal Politique de la Ville

100 rue Louis-Savoie – BP 40083

95123 Ermont Cedex

01 30 72 38 20